

NOTE D'INFORMATION

WINEO OCT PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIDUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24064 en date du 19/06/2024.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WINEO GESTION** sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par M. El Houssine SAHIB en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

EL HOUSSEINE SAHIB

Dénomination et signature

WINEO GESTION
12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 (5) 22 94 48 84/85
Fax : +212 (5) 22 94 16 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WINEO OCT PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042491**
- Date et référence de l'agrément : **13/03/2024, GP24022**
- Date de création : **16/05/2024**
- Siège social : **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome
20100 Casablanca – Maroc**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 Dirhams**
- Société de gestion : **WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par M. El Houssine SAHIB en sa qualité de Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank sise à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca représentée par M. KARIM FATH et Mme Mariam GUEROUALI en leur qualité de Directeur Exécutif et Responsable Custody Groupe.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	Mr EL HOUSSINE SAHIB	0522-944884/85

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mr Mohamed HDID**



XS

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5**
- Sensibilité max : **1.1**
- Indice de référence : **100% MBI CT (Moroccan Bond Index Court Terme) tel que publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est de servir aux porteurs de parts un placement liquide avec une perspective d'appréciation régulière liée à celle du marché des taux à court terme, et une performance supérieure à celle de son indice de référence.**

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP investira en permanence au moins 90% de ses actifs hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, et il ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droit d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « Actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés », ni de parts d'OPCVM « Contractuels ».

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

- Obligations ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres d'OPCVM monétaire ;
- Titres d'OPCVM Obligataire Court Terme ;
- Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôt à terme.

Aussi le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : **1 an.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**



2

XS

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès la publication de la Note d'Information**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, si le jour est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans le siège de Winéo Gestion le premier jour ouvré qui suit sa détermination. La publication est effectuée dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Lieu de réception des demandes de souscription et rachat : siège de la société Winéo Gestion.**

Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative.

Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 12h30 le jour de calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le fonds est entièrement capitalisant.**
- La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - les commissions de souscription sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - les commissions de rachat sont nulles.
 - Cas d'exonération :
 - dans tous les cas.
- Frais de gestion :
 - 2% HT au maximum par an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion.
 - Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périodicité hebdomadaire.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais du dépositaire	0,04% HT
2- Frais de l'AMMC	0,025% HT
3- Frais Maroclear annuels	3.600 DHS HT
4- Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5- Frais du Commissaire aux comptes	12.000 DHS HT annuellement
6- Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7- Prestations de WINEO GESTION	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

